

Novembre noir pour les révisionnistes

par Robert Faurisson

A compter du 1er novembre 2000, l'historien et sociologue Serge Thion, âgé de 58 ans et père de trois enfants, a été radié du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), sans salaire et sans indemnité.

Le 6 novembre, Jean Plantin, âgé de 35 ans, a vu l'Université Lyon-II entamer la procédure d'annulation du diplôme d'études approfondies (DEA) qu'il avait obtenu en 1991; la décision finale dépendra de Jack Lang, ministre socialiste de l'Education nationale. De leur côté, le 24 novembre, les enseignants du département d'histoire de l'Université Lyon-III ont fait savoir qu'ils soutiendraient une démarche identique tendant à l'annulation de la maîtrise accordée par leur université en 1990 au même J. Plantin.

Le 17 novembre, Vincent Reynouard, âgé de 31 ans et père de trois jeunes enfants, a été licencié de son poste d'enseignant de mathématiques et de sciences. Chassé auparavant d'un lycée d'Etat, il venait de trouver ce poste dans une institution catholique dirigée par un prêtre. Des collègues, qui avaient entendu sur «France-Culture le nom de V. Reynouard, s'en étaient, pour les uns, alarmés et, pour les autres, indignés ; tous avaient réclamé le licenciement.

Le 20 novembre, le tribunal de grande instance de Paris a ordonné à la société de services Internet Yahoo! de pratiquer désormais un certain nombre de censures et, en particulier, la censure des rubriques concernant le révisionnisme historique.<

A l'étranger également, la répression exercée contre les révisionnistes ne cesse de s'aggraver. On sait qu'en Allemagne un professeur de Münster, Werner Pfeifenberger, s'était donné la mort le 23 mai ; toujours à Münster, Erhard Kemper, âgé de 73 ans, est à nouveau en prison ; il a sollicité la permission de se rendre au chevet de son épouse, cancéreuse en phase finale et impotente. Cette permission vient de lui être refusée, à l'unanimité des juges, par une décision en date du 24 novembre. En Autriche, en Suisse, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Canada, la chasse aux révisionnistes prend de l'ampleur.

Le 4 décembre, Jean-Louis Berger, âgé de 55 ans et père de trois enfants, enseignant le français et le latin près de Metz, a comparu en conseil de discipline ; il va vraisemblablement être radié de l'enseignement, sans salaire et sans indemnité.

Dans les grands médias, aucune voix ne se fait entendre pour la défense des proscrits.

Dernière minute: Le serveur qui hébergeait le site révisionniste de «Radio-Islam» (environ 90 000 visites par jour) et le site révisionniste d'«aaargh» (environ 7 000 visites par jour) vient de fermer définitivement ces deux sites. Il faudra donc attendre pour connaître les prochaines adresses de ces sites.

8 décembre 2000

[Première mise au net: 28 mars 2001]

Ce texte a été affiché sur Internet à des fins purement éducatives, pour encourager la recherche, sur une base non-commerciale et pour une utilisation mesurée par le Secrétariat international de l'Association des Anciens Amateurs de Récits de Guerre et d'Holocauste (AAARGH). L'adresse électronique du Secrétariat est <[\[email protected\]](#)>. L'adresse postale est: PO Box 81475, Chicago, IL 60681-0475, USA.

Afficher un texte sur le Web équivaut à mettre un document sur le rayonnement d'une bibliothèque publique. Cela nous coûte un peu d'argent et de travail. Nous pensons que c'est le lecteur volontaire qui en profite et nous le supposons capable de penser par lui-même. Un lecteur qui va chercher un document sur le Web le fait toujours à ses risques et périls. Quant à l'auteur, il n'y a pas lieu de supposer qu'il partage la responsabilité des autres textes consultables sur ce site. En raison des lois qui instituent une censure spécifique dans certains pays (Allemagne, France, Israël, Suisse, Canada, et d'autres), nous ne demandons pas l'agrément des auteurs qui y vivent car ils ne sont pas libres de consentir.

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'homme, qui stipule:

ARTICLE 19 <Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit>

Déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, le 10 décembre 1948.

[\[email protected\]](#)

| [Accueil général](#) | [Aller à l'archive Faurisson](#) |

L'adresse électronique de ce document est:
<http://aaargh-international.org/fran/archFaur/RF001208.html>